

# L'institution imaginaire de la Belgique résiduelle

*La probabilité d'une déclaration d'indépendance unilatérale de la Flandre est à peu près nulle, mais l'évolution négociée qui verrait un État belge inconsistant est plus réaliste. Dans l'espace Wallonie-Bruxelles, tant une régionalisation qu'une communautarisation accrues provoquent des difficultés et des résistances. Il demeure difficile de faire un pronostic sur l'évolution du système.*

PIERRE VERJANS

La première angoisse de la population qui a traversé les mois qui viennent de passer exprimait la peur de l'abandon de la Wallonie par la Flandre, du sort de la région de Bruxelles capitale dans le cas d'un démembrement de la Belgique.

## QUAND VIENDRA L'INDÉPENDANCE ?

Tentons de replacer ceci dans l'ordre : du côté francophone, personne ne soutient ni devant les électeurs ni dans les cénacles décisionnels plus ou moins transparents où les négociations se mènent sans enregistreur ni compte rendu formel que la Belgique devrait être divisée. Les réactions les plus virulentes se situent au diapason de celle de Claude Eerdeken à la Chambre des représentants en 1996 quand il menaçait de répondre à une déclaration d'indépendance de la Flandre par un rattachement à la France. La menace correspond, du côté francophone, à une réponse en cas d'action flamande. Au contraire, dans la dynamique du mouvement flamand, la menace portée par 28<sup>1</sup> (= 17 Vlaams

1 32 % d'élus néerlandophones indépendantistes à la Chambre en 2007 (2 % en 1987).

Belang + 5 Liste De Decker + 6 N-VA à la suite des nominations des ministres CD&V) élus du peuple sur les 88 néerlandophones à la Chambre est brandie en réponse à une inertie des partis francophones, ceci dit en passant afin de montrer le contraste entre les deux logiques politiques. Ici, pas de revendication indépendantiste dicible voire pensable de la partie la plus pauvre du pays, contrairement aux Slovaques souvent mentionnés dans ce conflit. Donc l'indépendance de la Flandre génère dans le public francophone une angoisse et celle-ci mérite qu'on s'attarde un peu sur les probabilités de sa concrétisation.

En droit international, une séparation est bien entendu toujours possible mais notons qu'en fonction du principe *uti possidetis*, la Flandre devrait auparavant emporter la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Halle-Vilvorde sauf à laisser tout l'ouest du Brabant flamand dans une zone dont l'administration resterait dans les mains de la Belgique résiduelle. Le principe *uti possidetis* pose que, dans le cas d'une séparation, les parties de territoire administrées et clairement identifiées par une administration territoriale différente sont réparties entre les nouveaux États. L'absence de séparation nette entraîne que le solde reste dans les mains de l'État ancien ou ce qui y ressemble le plus. Autrement dit, si on sait que le Brabant flamand est inséparable du reste de la Flandre aux yeux des indépendantistes flamands, ils doivent absolument obtenir une loi accordant la séparation de l'arrondissement avant la déclaration d'indépendance. En passant, signalons que les procédures de conflit d'intérêt (art.143, renvoi à la loi du 9 août 1980) et de sonnette d'alarme en cas d'atteinte grave aux relations entre communautés (art.54) sont essentiellement dilatoires et que la responsabilité des membres du gouvernement prévue à l'article 36 de la Constitution permet de toute façon aux responsables politiques francophones d'empêcher l'adoption de cette loi mais ce serait une « bombe atomique institutionnelle » et alourdirait toute négociation ultérieure.

Malgré cela une déclaration d'indépendance serait possible mais comment alors l'État sécessionniste entrerait-il dans l'Union européenne, dans l'euro, dans l'espace Schengen ? Il devrait demander son adhésion et le processus pourrait être bloqué par le veto du pays resté reconnu par l'Union européenne. Bref, il leur faudrait déployer une énergie démesurée pour maintenir le niveau de vie, la capacité d'échange commercial, la reconnaissance internationale. Énergie démesurée à nos yeux de prévisionnistes pragmatiques machiavéliens et cyniques mais peut-être pas aux yeux de nationalistes passionnés, ne l'oublions quand même pas...

## UNE COMMUNAUTÉ DÉCHIRÉE ENTRE DEUX RÉGIONS

Donc, si on évacue comme très peu probable l'hypothèse de la séparation unilatérale, reste à examiner toutes les possibilités d'évolution négociée, la plus vraisemblable tournant autour d'un étage belge de plus en plus mince entre les étages régionaux et européens qui prennent de plus en plus de consistance.

La dialectique entre le choix communautaire et le choix régional en Belgique francophone oscille entre, d'une part, la solidarité face à une Flandre cherchant à démanteler l'État fédéral, mais aussi une Flandre plus à droite et cherchant à « flexibiliser » le rapport au travail, mettant plus l'accent sur l'attraction des investisseurs que sur la répartition de la richesse, avec des conséquences forcément douloureuses pour les deux régions méridionales ayant une proportion plus forte de pauvres et, d'autre part, une rivalité entre la capitale, métropole de renommée mondiale dont la production de richesses est centrée sur les services et une région postindustrielle n'ayant pas encore achevé sa reconversion. Les intérêts régionaux ne sont pas les mêmes. Les ressentis et les ressentiments ne sont pas les mêmes non plus.

Les susceptibilités sont à vif comme en témoigne le manifeste bruxellois *Nous existons* et la réunion de trois cents régionalistes à Namur à la fin du mois de février. Des deux côtés, plus que de rupture de la solidarité francophone, il fut question de rééquilibrage des politiques menées par la Communauté française, de modification du rapport de force interne.

Dès lors, est-il possible de construire une identité positive, qui ne soit pas en creux dans cet ensemble dual dont les composantes tiennent ensemble, comme d'ailleurs la Belgique de 1830, plus par rejet de ce que l'extérieur fait peser comme menace que par une force propre ?

En fait, la meilleure explication de la construction des États nations en Europe dès le XIV<sup>e</sup> siècle, celle de Norbert Elias dans *La dynamique de l'Occident*, repose sur les effets des pressions extérieures dans la constitution de l'identité interne. C'est la mobilisation populaire contre ce qui est considéré (mais par certains seulement) comme une menace extérieure qui donne l'impulsion militaire et la réorganisation administrative, qui invente le patriotisme et légitime le pouvoir royal français. C'est Jeanne d'Arc qui, en « boutant les Anglois hors de France », a répandu le mythe d'un pouvoir répondant aux aspirations populaires. Comme la *reconquista* a justifié le pouvoir des Rois catholiques. Comme l'insularisme a défini le Royaume uni. Comme Bismarck a utilisé la crainte prussienne d'une réinvasion par les Français, pour construire l'Empire allemand, ainsi que René Girard le montre imparfaitement dans *Achever Clausewitz*. La création étatique se fait par les dynamiques internes conjuguées aux dynamiques externes.

La définition d'un espace institutionnel francophone belge économico-culturel peut se faire par la pression, disons, flamande, pour simplifier. Non pas nécessairement un ennemi mais un Autre, face à qui il faut exister. L'hybridation institutionnelle des Régions et des Communautés n'est cependant pas près de s'achever et ce sera de toute manière au prix de l'intégration la plus harmonieuse possible des minorités que cela pourrait se faire. Donc : une dynamique institutionnelle francophone n'est pas impossible en principe. Mais dans le concret de la décision politique, on verra vite les lignes d'opposition des Régions bruxelloise et wallonne réapparaître sommant les institutions de trouver des formules vivables et compréhensibles faisant institutionnelle-

ment place aux néerlandophones de Bruxelles. Une institution coupole unique paraît difficile à imaginer.

Pourtant, si ce débat revient sans cesse depuis la régionalisation, c'est notamment dû au fait que les partis politiques ont été scindés sur une base communautaire et que cette genèse par scissiparité centre les mouvements politiques sur les communautés. Donc, nous avons un fonctionnement politique partisan communautaire et un fonctionnement institutionnel régional et communautaire. On ne pourra pas non plus sortir de cette difficulté par une accentuation de la régionalisation, car le pouvoir des dirigeants de partis s'en trouverait diminué et voilà au moins quatre bonnes raisons (une par parti !) de ne pas découpler la Communauté en deux institutions.

Cependant, l'arrivée de Rudy Demotte à la présidence de l'exécutif de la Communauté française en même temps que de la Région wallonne a pu être considérée par certains comme un renforcement de la solidarité Wallonie-Bruxelles dans la lignée du processus de réflexion lancé par Marie Arena. Mais cet engagement fut décrié : certains Wallons y ont vu un engagement wallon en faveur de la solidarité francophone sans contrepartie du côté bruxellois, sans prise de responsabilité assumée par les francophones de Bruxelles, une sorte de doux confort de la part des Bruxellois. À l'inverse, certains Bruxellois ont interprété la double fonction du Premier wallon comme une prépondérance sans contrepoids, une mainmise du pouvoir wallon sur la Communauté française. Un ballon d'essai avant une réforme institutionnelle si le test fonctionne ? En effet, si le système Demotte tient, sous le contrôle de Di Rupo, la dynamique communautaire pourrait bien l'emporter, sous une forme encore inconnue, mais que l'imagination créative des négociateurs belges permet de croire possible. ■